

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL de la séance du MERCREDI 8 mars 2017

Date de convocation : 2 mars 2017 - Date d'affichage : 2 mars 2017

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 30 - Votants : 33

L'an deux mille dix-sept, le 8 mars à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en mairie du Mesnil Saint Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENTS :

CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Caroline VON EUW, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR, Frédéric JUHLES
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER, Ghyslaine WOLFF, Philippe BOSSEAU
LE MESNIL ST DENIS	:	Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT
LEVIS ST NOM	:	Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER, Pascal HAMON
SENLISSE	:	Yannick LEBRETON
ST FORGET	:	Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
ST LAMBERT DES BOIS	:	Bernard GUEGUEN
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL

POUVOIRS

CHEVREUSE	:	Claude GENOT donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK donne pouvoir à Bernard GUEGAIN
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Céline PERRIN donne pouvoir à Michel DECHELOTTE

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

SENLISSE	:	Jacques FIDELLE
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Agathe BECKER

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel DECHELOTTE

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 25/01/2017
3. Avenant marché de collecte et de traitement des déchets ménagères et assimilés du Mesnil Saint Denis
4. Délibération de principe sur la répartition du FPIC 2017
5. Débat d'Orientation Budgétaire
6. Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 20h35

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel DECHELOTTE est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 25/01/2017

Monsieur d'Annville souhaite une diffusion des comptes rendus de réunion des commissions thématiques.

Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Avenant marché de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du Mesnil Saint Denis

Le Président rappelle le contexte du ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes à savoir une gestion confiée à plusieurs Syndicats de ramassage des OM pour la plupart des communes et la gestion directe sur la commune du Mesnil St Denis. Suite d'une part à une erreur matérielle et d'autre part à l'évolution des tonnages traités, le marché avec la société Sepur a besoin d'évoluer, conformément à la note explicative qui était jointe au projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à signer l'avenant au marché.

4. Délibération de principe sur la répartition du FPIC 2017

Le Président propose cette délibération de principe d'une répartition du FPIC selon le principe 2/3 pour la Communauté de Communes et 1/3 pour les Communes. La commune de Saint Rémy aurait préféré 100% pour la CCHVC, mais lors du Bureau du mercredi 1^{er} mars 2017, une large majorité des membres a opté pour la répartition 1/3 – 2/3.

Le Président précise que l'augmentation prévisible est de 11% pour la CCHVC à cause des regroupements ou fusions des intercommunalités induisant des modifications des périmètres des contributeurs au Fonds. Il faudra néanmoins revoter avec les chiffres définitifs exprimés en € dès que le montant du FPIC sera communiqué à la CCHVC, et ce fin mai selon la Préfecture.

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que la répartition de droit commun du versement entre l'EPCI et ses Communes membres s'effectue en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Le Conseil Communautaire peut choisir une répartition totalement libre par une délibération concordante du Conseil Communautaire statuant à la majorité des 2/3 et de tous les Conseils municipaux des Communes membres statuant à la majorité simple avant le 30 juin de l'année de répartition.

Le Bureau, lors de sa réunion du mercredi 1^{er} mars 2017, a décidé à la majorité de proposer au Conseil Communautaire la répartition suivante :

- ✓ 2/3 du montant global du FPIC 2017 à la charge de la CCHVC ;
- ✓ 1/3 du montant global du FPIC 2017 à la charge des Communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, **à la majorité des membres présents ou représentés**, 32 pour, 1 abstention (M About), la répartition du FPIC 2017 :

- ✓ 2/3 du montant global du FPIC 2017 à la charge de la CCHVC ;
- ✓ 1/3 du montant global du FPIC 2017 à la charge des Communes membres.

5. Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président rappelle que l'étude du budget primitif 2017 de la CCHVC a été faite par la Commission Finances en date du mardi 28 février 2017, puis par les membres du Bureau en date du mercredi 1^{er} mars 2017.

Le Président précise que le rapport d'orientation budgétaire porté préalablement à la connaissance des conseillers a été complété cette année par une note explicative. Il précise également que le FPIC représente toujours une part importante des dépenses (82%). Il expose ensuite les différents items de la note.

Concernant les études, il est précisé qu'il s'agit de divers sujets dont

- l'impact de la mise en place de la FPU,
- l'opportunité de relier les communes entre elles par des liaisons douces cyclables,
- les transports publics pour garder une cohérence avec les autres intercommunalités qui travaillent sur le même sujet comme SQY, Rambouillet Territoire, etc. A noter la possible complémentarité avec l'étude « pôle gare » à St Rémy.

Le Président rappelle que Mme Aubert participe aux réunions avec SQY, la commune du Mesnil étant concernée par plusieurs lignes desservant ce territoire. Mme Aubert précise que la Communauté d'agglomération a engagé une étude qui doit restructurer de manière globale son réseau de transport en bus pour 2024 (arrivée de la ligne 18). Le rabattement vers les gares est un des problèmes cruciaux à résoudre, notamment abordé par le PDUIF présenté prochainement à la Préfecture à Versailles. Mme Aubert estime que nous devons être proactifs, l'objectif de l'étude CCHVC serait d'anticiper et de s'enrichir des réflexions des autres agglomérations et ainsi être force de proposition vis-à-vis des interlocuteurs comme le STIF.

M Odier souligne que l'étude Artélia du pôle gare a plus comme objectif les problématiques de rabattement et ne couvrira pas toute la problématique de transport. Les liaisons avec le plateau de Saclay devraient aussi être abordées par l'étude CCHVC.

Mme Robic précise que l'étude du Pôle gare de St Rémy prend en compte les associations d'usagers. L'étude est faite en relation avec la Région et vise à clarifier également les problèmes de stationnement. M **Polus** souligne dans ce cadre le problème des (multiples) contraventions. Mme Robic précise qu'il s'agit de l'application de la réglementation, rendue nécessaire par des plaintes de riverains, dans certains cas bloqués chez eux à cause de véhicules mal garés.

Le Président ajoute que St Rémy ne peut accueillir tous les véhicules de salariés pendulaires originaires des communes avoisinantes, d'où l'importance de cette étude complémentaire de la CCHVC.

Concernant l'Ecomobilité, le Président précise que les statistiques d'utilisation sont en préparation et seront présentées lors du prochain Conseil communautaire du 22 mars. Les frais de fonctionnement pour 2017 s'élèveront, hors provision pour les amortissements, à 70.000€.

M Catanéo évoqué des problèmes de connexion sur l'application dans la version iPhone. La CCHVC a déjà relayé l'information avec la société Clem qui prendra contact en direct avec M Catanéo pour identifier et résoudre le problème.

Concernant la fibre optique, le Président propose une somme de 150.000 € au DOB pour d'éventuels travaux. Ces travaux seront alors financés par un emprunt ce qui est sans incidence sur la fiscalité de l'année. L'adhésion au Syndicat Yvelines numérique est une dépense de 7.750€ encore à rajouter, pour un montant de 0,30 € par habitant.

M Polus, habitant à St Forget, évoque des problèmes de rapidité d'accès à l'internet, malgré un changement de Box. M Pelletier précise que la montée en débit dans les communes se fera par secteur, Mme Héry souligne que la fibre est prévue pour St Forget et La Brosse pour 2018.

Concernant les **taux de fiscalité**, sur la base de ce premier projet de budget soumis au débat, ils pourraient être les suivants, correspondant à une hausse de 31% par rapport à l'année 2016 :

Taxes	TAUX 2017	TAUX 2016
TH	1,71	1,30
TFB	1,31	0,988
TFNB	4,87	3,71
CFE	2,23	1,70

M About regrette que le budget proposé manque d'engagement pluriannuel et qu'il n'y a pas un véritable débat autour de ce budget, les choix stratégiques ne sont pas clairement identifiés, l'écomobilité coûte cher et les impôts augmentent. Le Président expose qu'il est actuellement difficile d'avoir une vision pluriannuelle compte tenu des incertitudes budgétaires et élections nationales induisant un probable changement de la politique publique. Quant à l'écomobilité, l'action ayant été validée et les travaux engagés, il n'est pas envisageable d'arrêter maintenant. La CCHVC resterait redevable au prestataire pour les sommes prévues et les collectivités co-financeurs retireraient aussitôt leurs contributions et exigeraient le remboursement des versements effectués.


M Dechelotte précise que son observation lors de la dernière Commission Finances du 28 février sur les incertitudes liées au FPIC ne devraient pas pour autant nous empêcher d'envisager une pluriannualité de nos actions.

M About souhaite que les comptes rendus du Bureau communautaire puissent être consultables car concernant tous. Le Président souligne que ces séances ne sont pas publiques et qu'un compte rendu détaillé n'est donc pas envisageable. Un relevé sommaire de conclusions serait éventuellement possible, mais en effet pas fait aujourd'hui.

Mme Héry souligne les efforts qui ont été faits pour accompagner ce DOB 2017 par une note explicative préalable. Quant à la pluriannualité des actions, le Projet de territoire donne une ligne directrice valant esquisse financière à moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote et prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2017, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 21h30.



Jacques PELLETIER
Président